



-PASSEPORT BIOMETRIQUE-

Formulaire CERFA (NE PAS LE SIGNER)

A retirer dans votre mairie de résidence

Ou

Pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>

! Penser à imprimer votre pré-demande (lors de l'étape « récapitulatif de votre demande »)

Justificatifs

☞ **Chaque document nécessaire à l'établissement du passeport est à produire EN ORIGINAL (qui vous sera rendu)**

☞ **Les actes d'état civil (naissance- mariage) doivent être aussi des originaux de moins de 3 mois**

Première demande

- Copie intégrale d'acte de naissance ou carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 2 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom **et prénom** du demandeur (*facture gaz, eau, électricité, téléphone, internet, impôts...*)
- ! s'assurer que l'adresse du justificatif soit complète (Nom, Prénom, en entier) et conforme à celle inscrite sur le Cerfa**
 - Si le demandeur est hébergé :**
 - Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - Attestation de l'hébergeant portant la mention « déclare héberger M. ou Mme xxx, depuis plus de 3 mois »
 - Carte d'identité de l'hébergeant en original
- Timbre fiscal (voir montant ci-dessous)
- 2 photos norme passeport **non découpées de – de 6 mois (différentes de celle de la pièce d'identité présentée)**

Les photos qui ne correspondent pas au format réglementaire font l'objet d'un rejet par la préfecture, ce qui implique de recommencer entièrement le dossier. Il est donc préférable de s'adresser à des professionnels de la photographie.

Renouvellement

- Mêmes documents que pour « première demande » + ancien passeport

Renouvellement suite à perte ou vol

- Mêmes documents que pour « première demande » + Déclaration de perte (délivrée par nos services le jour du dépôt de dossier) ou vol (délivrée par la gendarmerie)
- Document officiel avec photographie (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale...)

Renouvellement pour changement état civil (suite à mariage...)

- Document justifiant nom d'épouse : carte d'identité valide avec nom d'épouse ou acte de mariage

Enfants mineurs

- Acte de naissance de moins de 3 mois ou carte d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans)
- Justificatif de domicile des parents avec nom **et prénom** (*facture gaz, eau, électricité, téléphone, internet...*)
- Carte d'identité du parent demandeur
- Si les parents sont séparés ou divorcés, jugement du tribunal (original avec tampon du tribunal + photocopie)
- Timbre fiscal (voir montant ci-dessous)
- Compléter l'autorisation parentale à l'intérieur du Cerfa (page 3)- Attention le parent qui remplit l'autorisation parentale doit être celui qui accompagnera son enfant lors de l'établissement du passeport (idem pour les pré-demandes)
- 2 photos norme passeport **non découpées de - de 6 mois (différentes de la pièce d'identité présentée)**
- Ancien passeport si renouvellement

MONTANT DES TIMBRES FISCAUX

☞ Les mairies ne délivrent pas de timbres, veillez à vous en procurer avant votre rendez-vous (bureaux de tabac, ou lors de la pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>)

86 € majeurs

42 € 15 ans et plus

17 € moins de 15 ans

UNE FOIS LES DOCUMENTS REUNIS, PRENDRE RENDEZ-VOUS A LA MAIRIE D'ESTISSAC

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au jeudi – de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30

Vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de 8H30 à 11H30

Mairie – Place François Mitterrand – 10190 ESTISSAC

Tel : 03.25.40.41.43 – Fax : 03.25.40.44.69

Mail : mairie.d-estissac@wanadoo.fr